

Nombre de conseillers : 10
En exercice : 10
Présents : 6
Absents : 4

Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq le jeudi 27 mars à dix-huit heures quinze minutes. Le Conseil Municipal de la Commune de Boissezon, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil, sous la présidence de Mme le Maire, Jacqueline CABROL.

Présent(e)s : BERNA Martine, CABROL Jacqueline, KAMILLE Abou-kanh, MILHET Benoit, RUIZ Benoit, TONON Yannick.

Absent(e)s représenté(e)s :

MONJAL Mathilde donne procuration à BERNA Martine

RAYSEGUIER Christian donne procuration à MILHET Benoit

Absent(e) : LECUTIER Jean-Marc, AUSSILLOU Pierre

Secrétaire de séance : RUIZ Benoit

Date convocation :

Le 18 mars 2025

Date affichage :

Le 18 mars 2025

Délibération N°2025_D09

Objet : Régularisation et Vente du chemin "Le Pas de la Bestios" ;

Vente du chemin en face du Chemin de SARMÉGER

Au COMITÉ SYNDICAL du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Pas des Bêtes.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2025-02 en date du 25 février 2025 du COMITÉ SYNDICAL du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Pas des Bêtes ;

Vu la demande du COMITÉ SYNDICAL du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Pas des Bêtes sollicitant :

-la régularisation foncière du chemin "Le Pas de la Bestios",

-l'acquisition d'une portion du chemin "Le Pas de la Bestios",

-l'acquisition du chemin en face du Chemin de SARMÉGER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- La régularisation foncière du chemin "Le Pas de la Bestios"

Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à entreprendre les démarches nécessaires auprès du COMITÉ SYNDICAL du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Pas des Bêtes, afin de régulariser la propriété du chemin "Le Pas de la Bestios" et confirme que le SMAEP du PAS DES BÊTES prendra en charge l'ensemble des frais afférents à cette démarche.

- La vente d'une portion du chemin "Le Pas de la Bestios" au COMITÉ SYNDICAL du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Pas des Bêtes.

Le Conseil Municipal approuve la vente d'une portion du chemin "Le Pas de la Bestios", située entre "Le Chemin de Mazamet à Lavalette" et la route départementale N61, appartenant à la Commune de BOISSEZON.

■ La surface prévisionnelle est de 365 m² sous réserve des résultats du plan de bornage réalisé par un géomètre.

■ Le prix de vente est fixé à 0,50 €/m².

■ Une servitude de passage sera établie entre le SMAEP du PAS DES BÊTES et la Commune de BOISSEZON concernant "Le Chemin de Mazamet à Lavalette". Le Conseil Municipal habilite Madame Le Maire à signer tout acte, document ou convention nécessaire à la réalisation de cette vente et à en confier le suivi

Ainsi fait et délibéré à Boissezon, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission à la sous-préfecture :

Le 27 mars 2025

administratif et juridique au SMAEP du PAS DES BÊTES qui prendra en charge l'ensemble des frais afférents à cette vente.

- **La vente du chemin en face du Chemin de SARMÉGER au COMITÉ SYNDICAL du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Pas des Bêtes.**

Le Conseil Municipal approuve la vente d'un ancien chemin reliant la route départementale N61 à la propriété du Syndicat, situé en face du Chemin de Sarméger.

- La surface prévisionnelle est de 13a 2 Ica sous réserve des résultats du plan de bornage réalisé par un géomètre.

- Le prix de vente est fixé à 0,50 €/m²,

Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à cette vente, à signer tout acte, document ou convention utile à sa réalisation et à en confier le suivi administratif et juridique au SMAEP du PAS DES BÊTES qui prendra en charge l'ensemble des frais afférents à cette vente.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet et publiée selon les modalités réglementaires en vigueur.

Fait à Boissezon le 27 mars 2025,

Le secrétaire de séance

Le Maire,
Jacqueline CABROL